



## RAPPORT FINANCIER

---

2020

## SOMMAIRE

1. COMMUNICATION FINANCIERE – RESULTAT A FIN 2020.....	3
2. RAPPORT DE GESTION 2020 .....	5
3. RESULTATS A FIN 2020.....	15
4. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	17
5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	21
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....	27
7. ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DES COMPTES.....	30
8. RAPPORT ESG 2020.....	31
9. LISTE DES COMMUNIQUEES DE PRESSE PUBLIEES EN 2020 .....	33

## 1. COMMUNICATION FINANCIERE – RESULTAT A FIN 2020

### 1.1.Communiq   de Presse

Le Conseil d'Administration de Zellidja, tenu lundi 29 mars 2021 a examin   l'activit   de la soci  t   au terme de l'exercice 2020 et a arr  t   les comptes y aff  rents.

#### ▪ COMPTES SOCIAUX

En milliers de dirhams	2020	2019
R��sultat d'exploitation	(2.932)	(550)
R��sultat financier	1.100	2.958
R��sultat non courant	(17.996)	(24.945)
<b>R��sultat net</b>	<b>(19.839)</b>	<b>(22.556)</b>

Le r  sultat net de la soci  t   Zellidja au terme de l'exercice 2020 s'est   tabli    -19,8 M MAD contre -22,5 M MAD en 2019. Il est impact   principalement par la constatation d'une provision pour d  pr  ciation des titres de participation suite    la revalorisation du portefeuille des titres d  tenus par la soci  t   et notamment Fenie Brossette ainsi qu'une provision sur les avances en comptes courants    la Soci  t   des Fonderies de Plomb de Zellidja.

#### ▪ COMPTES CONSOLIDES

En milliers de dirhams	2020	2019
R��sultat op��rationnel	(23.808)	(43.992)
R��sultat non courant	2.610	6.460
<b>R��sultat net</b>	<b>(27.373)</b>	<b>(46.349)</b>
<b>R��sultat net - Part du groupe</b>	<b>(17.477)</b>	<b>(18.882)</b>
Int��r��ts minoritaires	(9.896)	(27.467)

#### ▪ ACTIVITE DES FILIALES

##### Fenie Brossette

La soci  t   a r  alis   au terme de l'exercice 2020 un chiffre d'affaires consolid   de 429 M MAD enregistrant ainsi un recul de 22 % par rapport    la m  me p  riode de l'ann  e pr  c  dente. Cette baisse du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'impact   conomique de la pand  mie COVID-19 ayant conduit    l'arr  t de plusieurs chantiers relatifs aux activit  s   chafaudage, festivit  s, concassage,    la fermeture des clients revendeurs et    l'interruption de l'activit   automobile durant la p  riode de confinement.

Le dispositif op  rationnel mis en place coupl   au fort engagement des   quipes ont permis de contenir la baisse du chiffre d'affaires subi lors du 1<sup>er</sup> semestre et de limiter les effets n  gatifs de la crise sur l'activit   et par cons  quent sur le r  sultat.

Le r  sultat net part du groupe de Fenie Brossette au titre de l'exercice 2020 s'  tablit    -23,1 M MAD contre -66,6 M MAD    fin d  cembre 2019 qui   tait impact   par des provisions exceptionnelles notamment au niveau des filiales africaines.

##### Soci  t   des Fonderies de Plomb de Zellidja (SFPZ)

La Soci  t   des Fonderies de Plomb de Zellidja est en cours de liquidation suite    la d  cision de l'Assembl  e G  n  rale Mixte tenue en date du 25 juin 2019.

## ▪ PERSPECTIVES DU GROUPE

### Fenie Brossette

Fenie Brossette a accéléré le développement de nouvelles activités permettant ainsi d'atténuer les impacts de la crise en se diversifiant. Ainsi, le résultat net devrait connaître une progression positive dans la continuité des performances réalisées lors de l'exercice 2020 et marquant ainsi une rupture par rapport aux exercices antérieurs.

### 1.2.Présentation de la société

ZELLIDJA, filiale du Groupe SOMED est une holding de participations axée principalement sur les secteurs du BTP et de l'industrie. ZELLIDJA participe principalement au capital de la société FENIE BROSSETTE et de la société des Fonderies de Plomb de Zellidja (en liquidation). ZELLIDJA détient aussi la société Al Ain portant un terrain à Marrakech et le projet immobilier Résidences Clémentines à Casablanca.

ZELLIDJA détient par ailleurs des participations dans la société de portefeuille Rebab Company, cotée également à la Bourse de Casablanca.

### 1.3.Gouvernance

A fin décembre 2020, le Conseil d'Administration de Zellidja se compose des membres suivants :

Nom	Qualité	Indépendance	Date de nomination / Renouvellement	Expiration de mandat
Abdelmjid TAZLAOUI	Président Directeur Général	-	28/01/2019	AGO Approbation des comptes 2023
SOMED	Administrateur	-	25/06/2019	AGO Approbation des comptes 2024
AXA Assurance Maroc	Administrateur	-	25/06/2019	AGO Approbation des comptes 2024
Rebab	Administrateur	-	25/06/2019	AGO Approbation des comptes 2024
Somed Développement	Administrateur	-	28/01/2019	AGO Approbation des comptes 2022
Bouchra BENZEKRI	Administrateur	Oui	25/03/2020	AGO Approbation des comptes 2025
Ismail AKALAY	Administrateur	Oui	25/03/2020	AGO Approbation des comptes 2025

### COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### - Comité des risques et des comptes

#### Principales missions et attributions

- Rendre un avis sur les comptes et le contrôle interne
  - Suivre les risques
  - Valider le plan d'audit et les actions mises en place suite aux conclusions à l'issue des différentes missions menées
- Le Conseil d'Administration a désigné Mme Bouchra BENZEKRI, Présidente du comité et Mme Maria CHRAIBI et M. Shabeeb AL DARMAKI en tant que membres.

## 2. RAPPORT DE GESTION 2020

### 2.1. Activité de la société à fin 2020

Les principales opérations financières de l'année 2020 sont les suivantes :

#### Au niveau du portefeuille titres :

- **Fenie Brossette** : constatation d'une provision de 12 M MAD pour dépréciation des titres de Fenie Brossette sur la base de la situation nette à fin 2020 de cette dernière
- **SFPZ** : reprise de la provision pour risques et charges relative à SFPZ d'un montant de 2 M MAD suite à l'actualisation du besoin de la liquidation de la société.
- **Al Ain** : constatation d'une provision de 1,3 M MAD pour dépréciation des titres de la société sur la base de sa situation nette 2020

#### Au niveau des avances en compte courant d'associés :

##### Avances données :

- Avance en compte courant en faveur de **SFPZ** d'un montant de 3,2 M MAD
- Avance à **Al Ain** d'un montant de 0,8 M MAD

##### Avance reçue :

- Avance reçue de **Somed** de 0,8 M MAD

##### Remboursements :

- De la part de **Fenie Brossette** pour 10,1 M MAD (remboursement intégral du CCA)
- En faveur de **Somed** pour 7,6 M MAD

#### Trésorerie :

La trésorerie disponible à fin 2020 s'élève à 2,7 M MAD et se compose de :

Fonds placés en SICAV monétaires	1,5
Portefeuille titres de placement	0,9
Banque	0,3
<b>Total trésorerie disponible</b>	<b>2,7</b>

Le Portefeuille des titres de placement s'élève à 0,9 M MAD à fin 2020 contre une valeur d'acquisition de 6,7 M MAD. L'écart de 5,8 M MAD représente la moins-value constatée dans les comptes au 31 décembre 2020.

**Arrêté des comptes :**

**Comptes des produits et charges :**

en Kdh	31/12/2020	31/12/2019	VAR
Produits d'exploitation	100	1.205	(1.105)
Charges d'exploitation	3.032	1.755	1.277
Résultat d'exploitation	(2.932)	(550)	(2.382)
Résultat financier	1.100	2.958	(1.858)
Résultat courant	(1.832)	2.408	(4.240)
Résultat non courant	(17.996)	(24.945)	6.949
<b>Résultat net</b>	<b>(19.839)</b>	<b>(22.556)</b>	<b>2.717</b>

Le résultat net à fin 2020 s'élève à -19.839 K MAD contre -22.556 K MAD à fin 2019. Cette variation s'explique principalement par :

- Baisse du **résultat d'exploitation** du fait principalement de la constatation d'une charge d'obturation de la mine de Sidi Boubker pour 1,7 M MAD
- Baisse du **résultat financier** expliquée notamment par la réalisation en 2019 d'une plus-value sur la cession d'actions pour 1,6 M MAD
- Amélioration du **résultat non courant** de 6,9 M MAD principalement en raison de :

***La constatation en 2020 :***

- d'une provision pour dépréciation des titres de la société Fenie Brossette d'un montant de 12 M MAD et Al Ain d'un montant de 1,3 M MAD
- d'une provision nette relative à SFPZ d'un montant de 3,2 M MAD
- d'une provision de l'IS non remboursé d'un montant de 1,4 M MAD

***Contre la constatation en 2019 :***

- d'une provision pour dépréciation des titres de la société Fenie Brossette d'un montant de 35 M MAD et Al Ain d'un montant de 1 M MAD
- d'une reprise de la provision pour risques et charges relative à SFPZ de 12 M MAD

**Bilan : (en K MAD)**

ACTIF	Brut	Amort Provision	Net	Net
	31/12/2020		31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations en non valeur				
Immobilisations incorporelles	96	96	0	50
Immobilisations corporelles	32.992	32.553	439	439
Immobilisations financières	291.855	224.571	67.284	80.657
<b>Actif immobilité</b>	<b>324.944</b>	<b>257.220</b>	<b>67.724</b>	<b>81.146</b>
Stock				
créances de l'actif circulant	101.214	96.511	4.704	18.068
Titres et valeurs de placement	8.224	5.832	2.392	3.546
<b>Actif circulant</b>	<b>109.438</b>	<b>102.343</b>	<b>7.095</b>	<b>21.614</b>
Trésorerie Actif	357		357	357
<b>Total Actif</b>	<b>434.739</b>	<b>359.563</b>	<b>75.176</b>	<b>103.117</b>

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	47.484	67.324
Passif circulant	27.692	35.736
Trésorerie - passif	0	57
<b>Total Passif</b>	<b>75.176</b>	<b>103.117</b>

## 2.2. Difficultés rencontrées

La société a poursuivi son soutien envers sa filiale la Société des Fonderies de Plomb de Zellidja, à travers des avances en compte courant. SFPZ a procédé au remboursement intégral de sa dette vis-à-vis des établissements bancaires.

Par ailleurs, le résultat de la société est impacté par la provision des titres de Fenie Brossette : la société a été impactée par la pandémie COVID-19 ayant conduit à l'arrêt de plusieurs chantiers relatifs aux activités échafaudage, festivités, concassage, à la fermeture des clients revendeurs et à l'interruption de l'activité automobile durant la période de confinement.

## 2.3. Activité des filiales à fin 2020

### Fénie Brossette :

FENIE BROSSETTE			
(En Mdh)	2020	2019	VAR
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>428,2</b>	<b>550,9</b>	<b>(122,7)</b>
<b>EBITDA</b>	<b>(1,7)</b>	<b>(4,2)</b>	<b>2,5</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>(1,2)</b>	<b>(35,1)</b>	<b>33,9</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(21,5)</b>	<b>(59,9)</b>	<b>38,4</b>

Fenie Brossette a réalisé un chiffre d'affaires de 428,2 M MAD en baisse de 22% par rapport à l'année 2019 réduisant l'écart qui était de 37% à fin juin 2020 : l'activité a été lourdement impactée par la crise sanitaire lors du confinement principalement les activités automobile, négoce, échafaudage et BTP.

L'EBITDA à fin 2020 s'élève à 1,7 M MAD, en amélioration de 2,5 M MAD par rapport à 2019 malgré la baisse du chiffre d'affaires expliquée par :

- les provisions nettes pour créances anciennes et stock inactif pour un montant de 20 M MAD constatées en 2019
- L'effort de réduction des charges pour compenser la baisse de l'activité

Le résultat net à fin 2020 s'élève à -21,5 M MAD, contre -59,9 M MAD en 2019 : le résultat 2019 était impacté par un résultat non courant de 33 M MAD relatif aux provisions additionnelles sur les filiales africaines.

#### Al Ain :

Al Ain			
(En Kdh)	2020	2019	VAR
<b>Chiffre d'affaires</b>	0,00	0,00	-
<b>EBITDA</b>	(1,3)	(1,0)	(0,3)
<b>Résultat net</b>	(1,3)	(1,0)	(0,3)

Le résultat net à fin 2019 s'élève à -1,3 M MAD et correspond principalement à la TNB et la rémunération de gestion de SOMED.

#### SFPZ :

SFPZ			
(En Mdh)	2020	2019	VAR
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	-	-
<b>EBITDA</b>	(2,0)	(2,7)	0,7
<b>Résultat non courant</b>	5,2	27,7	(22,5)
<b>Résultat net</b>	0,4	20,2	(19,8)

SFPZ a réalisé un résultat net à fin 2020 de 0,4 M MAD contre 20,2 M MAD à fin 2019. Il correspond à :

- charges de structure pour 2 M MAD
- charges d'intérêts relatives aux avances en CCA pour 1,9 M MAD
- abandon de créances pour 4,2 M MAD

Pour rappel, le résultat non courant de 2019 comprenait un abandon de créances de la part des banques pour 28 M MAD contre 4,2 M MAD en 2020.

## 2.4. Comptes consolidés

### Compte de résultat consolidé

En milliers de DH	31-déc.-20	31-déc.-19
Chiffre d'affaires	429.173	553.001
Autres produits d'exploitation	12.499	4.721
Reprises d'exploitation	5.861	11.388
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>447.533</b>	<b>569.110</b>
Achats	360.452	436.726
Autres charges externes	36.901	55.177
Frais de personnel	32.614	50.138
Impôts et taxes	4.471	2.525
Amortissements et provisions d'exploitation	36.212	65.115
Autres charges d'exploitation	691	3.421
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>471.341</b>	<b>613.102</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(23.808)</b>	<b>(43.992)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(3.902)</b>	<b>(5.794)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>(27.710)</b>	<b>(49.786)</b>
<b>Résultat non courant</b>	<b>2.610</b>	<b>6.460</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(25.100)</b>	<b>(43.326)</b>
Impôts sur les bénéfices	2.273	3.023
<b>Résultat net</b>	<b>(27.373)</b>	<b>(46.349)</b>
<b>Résultat net - Part du groupe</b>	<b>(17.477)</b>	<b>(18.882)</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>(9.896)</b>	<b>(27.467)</b>

La baisse du chiffre d'affaires consolidé de 124 M MAD s'explique par la baisse du chiffre d'affaires de Fenie Brossette : l'activité a été lourdement impactée par la crise sanitaire lors du confinement principalement les activités automobile, négoce, échafaudage et BTP.

Le dispositif opérationnel mis en place par Fenie Brossette a permis de contenir la baisse du chiffre d'affaires subi et de limiter les effets négatifs de la crise sur l'activité et par conséquent sur le résultat. Il est à noter que le résultat consolidé de 2019 était impacté par des provisions au niveau des filiales africaines pour 37 M MAD contre 3 M MAD en 2020 et des provisions nettes pour dépréciation des clients et stocks au niveau Fenie Brossette Maroc pour 34 M MAD contre 28 M MAD en 2020.

Par ailleurs, le résultat consolidé de 2019 enregistrait un abandon de créances de 28 M MAD en faveur de SFPZ contre 4 M MAD en 2020.

Le résultat net consolidé s'établit ainsi à -27,3 M MAD à fin 2020 contre -46,3 M MAD à fin 2019 et le résultat net part groupe s'établit à -17,4 M MAD à fin 2020 contre -18,8 M MAD à fin 2019.

▪ **Bilan Consolidé**

En milliers de DH	31-déc.-20	31-déc.-19
Immobilisations incorporelles	487	582
Immobilisations corporelles	129.116	131.775
Immobilisations corporelles	3.897	4.182
Titres mis en équivalence	0	0
<b>Actif immobilisé</b>	<b>133.499</b>	<b>136.539</b>
Stocks et en-cours	172.204	184.209
Créances clients	214.734	259.518
Autres débiteurs	78.011	92.949
<b>Actif circulant</b>	<b>464.949</b>	<b>536.676</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie actif	8.330	16.133
<b>Total Actif</b>	<b>606.779</b>	<b>689.347</b>

	31-déc.-20	31-déc.-19
Capital	57.285	57.285
Primes d'émission et de fusion	2.480	2.480
Réserves	7.431	26.311
Résultat net part du groupe	-17.477	-18.882
<b>Capitaux propres, part du groupe</b>	<b>49.719</b>	<b>67.194</b>
Intérêts minoritaires	39.724	49.620
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidés</b>	<b>89.444</b>	<b>116.814</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>69.785</b>	<b>91.779</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>105.141</b>	<b>107.098</b>
Fournisseurs	199.286	195.182
Autres créditeurs	122.752	128.291
<b>Passif circulant</b>	<b>322.038</b>	<b>323.473</b>
Trésorerie passif	20.372	50.182
<b>Total Passif</b>	<b>606.779</b>	<b>689.347</b>

## 2.5. Opérations avec les filiales en 2020

### Avances CCA

- Avances données :
  - Avance en compte courant en faveur de SFPZ d'un montant de 3,2 M MAD
  - Avance à Al Ain d'un montant de 0,8 M MAD
- Avance reçue :
  - Avance reçue de Somed de 0,8 M MAD
- Remboursements :
  - De la part de Fenie Brossette pour 10,1 M MAD (remboursement intégral du CCA)
  - En faveur de Somed pour 7,6 M MAD

### Intérêts / Avances CCA

- Produits d'intérêts / avance Fenie Brossette : 28 K MAD
- Produits d'intérêts / avance SFPZ : 1.943 K MAD
- Produits d'intérêts / avance Al Ain : 33 K MAD
- Charges d'intérêts / avance Somed : 822 K MAD

## 2.6. Perspectives 2021

### Fenie Brossette :

Fenie Brossette a accéléré le développement de nouvelles activités permettant ainsi d'atténuer les impacts de la crise en se diversifiant. Ainsi, le résultat net devrait connaître une progression positive dans la continuité des performances réalisées lors de l'exercice 2020 et marquant ainsi une rupture par rapport aux exercices antérieurs.

### SFPZ :

Poursuite du processus de liquidation de la société.

## 2.7. Projet d'affectation du résultat

Compte tenu de la situation financière de la société, le résultat sera entièrement affecté en report à nouveau.

## 2.8. Jetons de présence

Le montant des jetons de présence accordés aux actionnaires s'élève à 270.000,00 DH net d'impôts.

## 2.9. Mandats des administrateurs

- **M. Abdelmjid TAZLAOUI**
  - Mandats dans des Sociétés cotées au Maroc :

Dénomination sociale de la société	Fonction
AITIJARIWAFABANK	Administrateur
WAFASSURANCE	Administrateur
LAFARGE HOLLAND MAROC	Administrateur
FENIE BROSSETTE	Administrateur
ZELLIDJA	Président Directeur Général
REBAB	Administrateur

- Mandats dans des Sociétés ayant leur siège social au Maroc :

Dénomination sociale de la société	Fonction
AL MADA	Administrateur
ONAPAR-AMETYS	Président Directeur Général
<i>Filiales du groupe Onapar-AmetyS SA</i>	
SAPINO	Président Directeur Général
ORIENTIS INVEST	Président Directeur Général
PRESTIGE RESORT	Président Directeur Général
MANDARONA	Président Directeur Général
Hco	Président Directeur Général

Dénomination sociale de la société	Fonction
WHA	Président Directeur Général
MEHDIA CITY	Président Directeur Général
MEHDIA RIVAGES	Président Directeur Général
SAT	Président Directeur Général
AGENA	Président Directeur Général
CENTURIS	Président Directeur Général
SCII	Président Directeur Général
DARWA	Président Directeur Général
VILLENEUVE	Président Directeur Général
EL IMTIAZ	Président Directeur Général
CHANTIMAR	Président Directeur Général
OHIO	Président Directeur Général
MARODEC	Président Directeur Général
NOVALYS	Président Directeur Général
MAROGOLF	Président Directeur Général
PRESTALYS	Président Directeur Général
SOMED HOLDING	Président Directeur Général
<i>Filiales du groupe Somed Holding</i>	
Somed Développement	Administrateur
Résidence Acacia	Président Directeur Général
Société de développement Automobile	Président Directeur Général
A6 Immobilier	Président Directeur Général
DES 07	Président du Conseil d'Administration
Sindibad Holding	Administrateur
Sindibad Beach resort	Administrateur
Sindipark	Administrateur
Narjis d'Investissements touristiques	Président Directeur Général
Résidences Suncity	Vice-Président du Conseil de Surveillance
Fenie Brossette	Administrateur
Immobilière Al Ain	Président Directeur Général
Mabani Zellidja	Président du Conseil de surveillance
UMEP	Président Directeur Général
SFPZ (société en liquidation)	Président Directeur Général
Education Development Company SA	Représentant permanent SOMED, Administrateur
Lycée El Bilia Privé SA	Représentant permanent EDC, Administrateur
Elbilial Skolar Lisasfa Privé SA	Représentant permanent EDC, Administrateur
Elémentaire Léon l'Africain Privé	Représentant permanent EDC, Administrateur
Elémentaire Elbilial Privé	Représentant permanent EDC, Administrateur
US Education Company Privé	Président Directeur Général
MARJANE HOLDING	Administrateur
WANA CORPORATE	Administrateur
NAREVA HOLDING	Administrateur

Dénomination sociale de la société	Fonction
ATLAS HOSPITALITY MOROCCO	Administrateur
LAFARGE MAROC	Administrateur
LAFARGE HOLCIM MAROC AFRIQUE	Administrateur
CIMR	Administrateur
FONDATION ONA	Administrateur
UNIVERSITE ONA	RP de Al Mada, Président

- Mandats dans des Sociétés ayant leur siège social en France :

Dénomination sociale de la société	Mandat
OFNA	Président Directeur Général
ONA INTERNATIONAL	Directeur Général

▪ **Mme Maria CHRAIBI**

Dénomination sociale de la société	Mandat
CAP MEZZANINE II	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
CAP MEZZANINE	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
ACAMSA	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
RYADS RESORT DEVELOPMENT SA	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
MAGHREB SIYAHA FUND	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
ZELLIDJA	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
AM INVEST MOROCCO	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
CENTURIS	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc
Immo Invest Fund	Membre du Conseil représentant AXA Assurances Maroc

▪ **Mme Fatima-Zahra JAIDI**

Dénomination sociale de la société	Mandat
ZELLIDJA	Représentant permanent de Somed Developpement, Administrateur
SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA	Représentant permanent de Zellidja, Administrateur
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AUTOMOBILE	Représentant permanent de Fenie Brossette, Administrateur

▪ Mme Bouchra BENZEKRI

Dénomination sociale de la société	Mandat
ZELLIDJA	Administrateur

▪ M. Shabeeb Hamad AL DARMAKI

Dénomination sociale de la société	Mandat
REBAB	Président du Conseil d'Administration
SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA	Représentant permanent de Rebab, Administrateur
NARJIS D'INVESTISSEMENTS TOURISTIQUES	Représentant permanent de Rebab, Administrateur
UNION MAROC EMIRATS ARABES UNIS DE PECHE	Administrateur
ZELLIDJA	Représentant permanent de Rebab, Administrateur
<b>Société ayant son siège social en TUNISIE</b>	
SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT DE SOUSS NORD	Administrateur

▪ M. Ismail AKALAY

Dénomination sociale de la société	Mandat
ZELLIDJA	Administrateur
LONGOMETAL ARMATURES	Représentant permanent de Sonasid, Administrateur

## 2.10. Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs

	A	B	Montant des dettes échues			
			C	D	E	F
	Montant des dettes fournisseurs à la clôture A=B+C+D+E+F	Montant des dettes non échues	Dettes échues de moins de 30 jours	Dettes échues entre 31 et 60 jours	Dettes échues entre 61 et 90 jours	Dettes échues de plus de 90 jours
Date de clôture exercice 2019	335.394,94				44.190,00	291.204,94
Date de clôture exercice 2020	271.794,94			5.760,00		266.034,94

### 3. RESULTATS A FIN 2020

#### 3.1. Présentation et méthode d'évaluation des comptes de la Société

Les comptes qui vous sont présentés au titre de cet exercice social couvrent une période de douze mois et ont été établis conformément aux règles de présentation et méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ne comportent aucun changement des méthodes de présentation ou des méthodes d'évaluation par rapport à celles de l'exercice précédent.

Les comptes consolidés du Groupe Zellidja sont établis conformément aux normes nationales prescrites par la Méthodologie adoptée par le Conseil National de Comptabilité (CNC) dans son avis No 5 du 26 mai 2005.

La liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 est la suivante :

Sociétés	Pourcentages d'intérêt	Pourcentages de contrôle	Méthodes de Consolidation
Zellidja	100%	100%	Intégration globale
Al Ain	100%	100%	Intégration globale
Société des Fonderies de Plomb de Zellidja	94%	94%	Intégration globale
Fenie Brossette SA	57%	57%	Intégration globale
Fenie Brossette Côte d'Ivoire	57%	57%	Intégration globale
Fenie Brossette Mauritanie	57%	57%	Intégration globale
Fenie Brossette Sénégal	57%	57%	Intégration globale

#### Comparabilité des comptes

Les principes et méthodes de consolidation retenus pour l'exercice 2020 sont les mêmes que ceux retenus pour l'exercice précédent.

#### Date de clôture

Toutes les entités du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### Principaux retraitements

La consolidation est effectuée à partir des comptes individuels des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Les principaux retraitements se déclinent comme suit :

##### *Elimination des opérations intragroupes*

Les opérations significatives entre les sociétés intégrées sont éliminées du bilan et du compte de produits et charges consolidés.

##### *Impôts*

La charge d'impôt comprend l'impôt courant de l'exercice et l'impôt différé résultant des décalages temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal et les retraitements de consolidation.

Les impôts différés actifs résultant des décalages temporaires, des retraitements de consolidation et des déficits fiscaux reportables, sont constatés eu égard la situation fiscale de chaque entité, lorsqu'il est probable que des bénéfices futurs seront disponibles pour absorber ces impôts différés actifs.

#### *Crédit-bail*

Le Groupe a pris l'option de retraiter les contrats de crédit-bail significatifs. Ce retraitement consiste à comptabiliser les immobilisations financées par crédit-bail au bilan en contrepartie d'une dette financière d'un montant équivalent.

Au niveau du compte de produits et charges, les redevances sont éliminées et des amortissements et des charges d'intérêts sont constatés.

### 3.2. Résultats économiques et financiers

#### ▪ Comptes sociaux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte de -19.839 K MAD.

Le résultat d'exploitation s'établit à -2,9 M MAD contre -0,5 M MAD en 2019 soit en baisse de 2,4 M MAD expliquée par la constatation en 2019 d'une reprise d'exploitation de 0,8 M MAD relative à des provisions devenues sans objet et la charge exceptionnelle en 2020 de 1,7 M MAD relative à l'obturation de la mine de Sidi Boubker.

Le résultat financier s'élève à 1,1 M MAD, en baisse de 1,9 M MAD par rapport à 2019, principalement en raison de la plus-value réalisée en 2019 sur le cession d'actions.

Le résultat non courant s'élève à -17,9 M MAD et correspond principalement à la provision pour dépréciation des titres de la société Fenie Brossette d'un montant de de 12 M MAD, de Al Ain d'un montant de 1,3 M MAD, d'une provision nette relative à SFPZ d'un montant de 3,2 M MAD et d'une provision de l'IS non remboursé d'un montant de 1,4 M MAD.

#### ▪ Comptes consolidés

La baisse du chiffre d'affaires consolidé de 124 M MAD s'explique par la baisse du chiffre d'affaires de Fenie Brossette : l'activité a été lourdement impactée par la crise sanitaire lors du confinement principalement les activités automobile, négoce, échafaudage et BTP.

Le dispositif opérationnel mis en place par Fenie Brossette a permis de contenir la baisse du chiffre d'affaires subi et de limiter les effets négatifs de la crise sur l'activité et par conséquent sur le résultat. Il est à noter que le résultat consolidé de 2019 était impacté par des provisions au niveau des filiales africaines pour 37 M MAD contre 3 M MAD en 2020 et des provisions nettes pour dépréciation des clients et stocks au niveau Fenie Brossette Maroc pour 34 M MAD contre 28 M MAD en 2020.

Par ailleurs, le résultat consolidé de 2019 enregistrait un abandon de créances de 28 M MAD en faveur de SFPZ contre 4 M MAD en 2020.

Le résultat net consolidé s'établit ainsi à -27,3 M MAD à fin 2020 contre -46,3 M MAD à fin 2019 et le résultat net part groupe s'établit à -17,4 M MAD à fin 2020 contre -18,8 M MAD à fin 2019.

## 4. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca



4, Allée des Roseaux Angle BD de Libye  
Casablanca

Aux actionnaires de la société

**ZELLIDJA S.A.**

Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah, Tour Marina 2, Marina  
Casablanca

### Rapport général des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

#### Audit des états de synthèse

##### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société ZELLIDJA S.A., comprenant le bilan et le compte de produits et charges relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 47.484.157,28 compte tenu d'une perte de MAD 19.839.439,31.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'administration tenu en date du 29 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ZELLIDJA S.A. au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

##### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
<p><b>EVALUATION DES TITRES DE PARTICIPATION</b></p> <p>Au 31 décembre 2020, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de MMAD 67,3 représentant le poste le plus significatif du total bilan. Ces actifs sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés uniquement sur la base de leur situation nette à chaque clôture semestrielle. En effet une dépréciation des participations est comptabilisée lorsque la quote-part de la situation nette de la participation est inférieure à sa valeur nette comptable à la clôture.</p> <p>Au vu de l'importance significative de la dépréciation dans les états de synthèse, nous avons considéré que la correcte valorisation des titres de participation, créances rattachées et provisions pour risques constituaient un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les principes et méthodes de détermination de la valeur des participations à la clôture.</p> <p>Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la provision des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <p>Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes définitifs des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;</p> <p>Prendre connaissance des dépréciations antérieures comptabilisées afin d'effectuer une estimation de la valeur nette des participations à la clôture actuelle ;</p> <p>Prendre en considération certains critères qualitatifs dans le processus d'estimations de la dépréciation, notamment l'arrêt d'activité, procédure de liquidation etc.</p>

### Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Casablanca, le 29 avril 2021

#### Les Commissaires aux Comptes



FIDAROC GRANT THORNTON  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Ouisa Sığoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 01 - Fax : 05 22 29 66 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

CABINET SEBTI  
M. Y. SEBTI  
Expert - Comptable  
Allée des Roseaux - Casablanca  
032.39.63.21929 - L.F. N° 4030170  
  
Youssef SEBTI  
Associé

## 5. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



7, Boulevard Driss Sboui  
Casablanca



4, Allée des Roseaux Angle BD de Libye  
Casablanca

Aux Actionnaires de la société  
**ZELLIDJA S.A.**

Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah, Tour Marina 2, Marina  
Casablanca

### Rapport spécial des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

##### 1.1 Conventions conclues entre ZELLIDJA et AI Ain

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par ZELLIDJA S.A. au profit d'AI Ain d'un montant de KMAD 780.

Date de conclusion de la convention : Le 11 février 2020

Date de déblocage : Le 14 février 2020

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Produits comptabilisés au 31 décembre 2020 : Les produits d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 20.

Montant encaissé : Néant

4

## 1.2 Conventions conclues entre ZELLIDJA et SOMED

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'actionnaire de la société ZELLIDJA.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par SOMED au profit de ZELLIDJA S.A. d'un montant de KMAD 780.

Date de conclusion de la convention : Le 11 février 2020

Date de déblocage : Le 14 février 2020

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Charges comptabilisées au 31 décembre 2020 : Les charges d'intérêts comptabilisées par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 20.

Montant décaissé : Néant.

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### 2.1 Convention entre ZELLIDJA et AI Ain

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par ZELLIDJA S.A. au profit d'AI Ain d'un montant de KMAD 500.

Date de conclusion de la convention : Le 05 mars 2019

Date de déblocage : Le 05 mars 2019

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Produits comptabilisés au 31 décembre 2020 : Les produits d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 14.

Montant encaissé : Néant

### 2.2 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par ZELLIDJA S.A. au profit de SFPZ de KMAD 34.200.

Date de conclusion de la convention : Le 29 août 2019

Date de déblocage : Le 02 septembre 2019

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Produits comptabilisés au 31 décembre 2020 : Les produits d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 989.

Montant encaissé : Néant

### **2.3 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ**

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par ZELLIDJA S.A. au profit de SFPZ de KMAD 8.150.

Date de conclusion de la convention : Le 19 décembre 2019

Date de déblocage : Le 26 décembre 2019

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Produits comptabilisés au 31 décembre 2020 : Les produits d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 236.

Montant encaissé : Néant

### **2.4 Convention entre ZELLIDJA et SOMED**

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'actionnaire de la société ZELLIDJA.

Nature et objet de la convention : Assistance dans les domaines commercial, financier, administratif et juridique au profit de ZELLIDJA.

Date d'avenant 1 : 02 août 2019

Date d'effet de la convention : 1<sup>er</sup> janvier 2019

Conditions de rémunération : Un plancher de KMAD 500 (HT) par an et une partie variable de 0,85% (HT) du chiffre d'affaires HT.

Charges comptabilisées au 31 décembre 2020 : Les charges comptabilisées par la société ZELLIDJA S.A. au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 500 HT.

## **2.5 Convention entre ZELLIDJA et SOMED**

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'actionnaire de la société ZELLIDJA.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par SOMED au profit de ZELLIDJA S.A. pour un montant de KMAD 20.500.

Date de conclusion de la convention : Le 29 août 2019

Date de déblocage : Le 02 septembre 2019

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Charges comptabilisées au 31 décembre 2020 : Les charges d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 526.

Montant décaissé : Néant

Remboursement avance : KMAD 7.600 (KMAD 1.500 le 26/06/2020 ; KMAD 3.500 le 14/07/2020 ; KMAD 2.600 le 21/12/2020)

## **2.6 Convention entre ZELLIDJA et SOMED**

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'actionnaire de la société ZELLIDJA.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par SOMED au profit de ZELLIDJA S.A. pour un montant de KMAD 7.000.

Date de conclusion de la convention : Le 10 décembre 2019

Date de déblocage : Le 26 décembre 2019

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Charges comptabilisées au 31 décembre 2020 : Les charges d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 202.

Montant décaissé : Néant

## 2.7 Convention entre ZELLIDJA et FENIE BROSSETTE

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité d'administrateur des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par ZELLIDJA S.A. au profit de FENIE BROSSETTE pour un montant de KMAD 2.000 (Avance initiale : KMAD 10.000, remboursement de KMAD 8.000 le 05 février 2018).

Date de conclusion de la convention : Le 10 janvier 2014

Date de déblocage : Le 16 janvier 2014

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre et 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre.

Produits comptabilisés au 31 décembre 2020 : Les produits d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 28.

Montant encaissé : KMAD 8.132.

Remboursement avances : KMAD 1.500 le 10/06/2020 et KMAD 500 le 01/07/2020.

## 2.8 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par ZELLIDJA S.A. au profit de SFPZ pour un montant de KMAD 20.000 déblocué par tranche :

- KMAD 3.682 déblocué le 25 décembre 2018
- KMAD 1.850 déblocué le 29 janvier 2019
- KMAD 430 déblocué le 05 mars 2019
- KMAD 3.680 déblocué le 29 mars 2019
- KMAD 407 déblocué le 24 avril 2019
- KMAD 345 déblocué le 10 juin 2019
- KMAD 3.670 déblocué le 27 juin 2019
- KMAD 1.694 déblocué le 29 juillet 2019
- KMAD 366 déblocué le 02 septembre 2019
- KMAD 407 déblocué le 02 octobre 2019
- KMAD 130 déblocué le 13 novembre 2019
- KMAD 270 déblocué le 14 janvier 2020
- KMAD 278 déblocué le 17 février 2020
- KMAD 2.700 déblocué le 22 septembre 2020

Date de conclusion de la convention : Le 25 décembre 2018

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Produits comptabilisés au 31 décembre 2020 : Les produits d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 515.

Montant encaissé : Néant

## 2.9 Convention entre ZELLIDJA et SFPZ

Personnes concernées : M. Abdelmjid TAZLAOUI en sa qualité de Président du conseil d'administration des deux sociétés et la société SOMED en tant qu'administrateur des deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Prêts à court terme par ZELLIDJA S.A. au profit de SFPZ pour un montant de KMAD 20.000 débloqué totalement par tranche :

- KMAD 3.160 débloqué le 02 avril 2018 ;
- KMAD 550 débloqué le 24 avril 2018 ;
- KMAD 635 débloquée le 22 mai 2018 ;
- KMAD 3.392 débloquée le 21 juin 2018 ;
- KMAD 230 débloquée le 22 juin 2018 ;
- KMAD 3.815 débloquée le 20 juillet 2018 ;
- KMAD 15 débloquée le 16 août 2018 ;
- KMAD 508 débloquée le 17 août 2018 ;
- KMAD 3.895 débloquée le 21 septembre 2018 ;
- KMAD 772 débloquée le 25 octobre 2018 ;
- KMAD 2.402 débloquée le 23 novembre 2018 ;
- KMAD 228 débloquée le 26 novembre 2018 ;
- KMAD 398 débloquée le 25 décembre 2018.

Date de conclusion de la convention : Le 21 mars 2018

Un montant de KMAD 12.950 a été compensé par augmentation du capital le 26 décembre 2018.

Conditions de rémunération : 3,14% (HT) pour le 1<sup>er</sup> trimestre, 2,96% (HT) pour le 2<sup>ème</sup> trimestre, 2,69% (HT) pour le 3<sup>ème</sup> trimestre et 2,59% (HT) pour le 4<sup>ème</sup> trimestre.

Produits comptabilisés au 31 décembre 2020 : Les produits d'intérêts comptabilisés par la société ZELLIDJA S.A au 31 décembre 2020 s'élèvent à KMAD 204.

Montant encaissé : Néant

Casablanca, le 29 avril 2021

### Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 09 Fax : 05 22 29 66 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

Cabinet SEBTI

  
M. Y. SEBTI  
Expert - Comptable  
Membre des Réseaux - Casablanca  
022 39 63 22 03 - I.F. N° 403017 17

Youssef SEBTI  
Associé

## 6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES



7, Boulevard Driss Slaoui  
Casablanca



4, Allée des Roseaux Angle BD de Libye  
Casablanca

Aux actionnaires de la société

**ZELLIDJA S.A.**

Boulevard Sidi Mohammed Ben Abdellah, Tour Marina 2, Marina  
Casablanca

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés** **Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société ZELLIDJA S.A et de ses filiales, le groupe ZELLIDJA, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 89.443,87 compte tenu d'une perte consolidée de KMAD 17.476,56. Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 29 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Comptables admises au Maroc.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Comptables admises au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 29 avril 2021

#### Les Commissaires aux Comptes



FIDAROC GRANT THORNTON  
FIDAROC GRANT THORNTON  
Membre Réseau Grant Thornton  
International  
7 Bd. Driss Sijouï - Casablanca  
Tél : 05 22 54 48 08 - Fax : 05 22 29 66 70  
Faïçal MEKOUAR  
Associé

Cabinet SEBTI



M. Y. SEBTI  
Expert - Comptable  
Aide des Roseaux - Casablanca  
022 39 63 2389 - LF. N° 403017

Youssef SEBTI  
Associé

## 7. ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DES COMPTES

### 7.1.Mandats des Commissaires aux comptes

Fidaroc Grant Thornton et Cabinet Sebti en été nommés en qualité de commissaires aux comptes lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 29 juin 2020.

Leur mandat en qualité de commissaires aux comptes arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes 2022.

### 7.2. Etats des honoraires versés

En Dh	2018	2019	2020
DELOITTE	75 600	75 600	
SEBTI	36 000	36 000	36 000
FIDAROC GT			60 000
<b>Total</b>	<b>111 600</b>	<b>111 600</b>	<b>96 000</b>

## 8. RAPPORT ESG 2020

**ZELLIDJA** est une société anonyme créée en 1929, dont le siège est situé à Casablanca, 284 Bd Zerktoni, avec un capital de 57 284 900 DHS. Elle a été introduite à la bourse de Casablanca en 1955.

**ZELLIDJA**, filiale du Groupe SOMED est une holding de participations axée principalement sur les secteurs du BTP et de l'industrie. ZELLIDJA participe principalement au capital de la société FENIE BROSSETTE et de la Société des Fonderies de Plomb de Zellidja (en liquidation). ZELLIDJA détient aussi la société Al Ain portant le projet immobilier Résidences Clémentines à Casablanca.

**ZELLIDJA** détient par ailleurs des participations dans la société de portefeuille Rebab Company, cotée également à la Bourse de Casablanca.

### 1.1. Gouvernance

A fin décembre 2020, le Conseil d'Administration de Zellidja se compose des 7 membres suivants, dont 6 non exécutifs :

Nom	Qualité	Indépendance	Date de nomination / Renouvellement	Expiration de mandat
Abdelmjid TAZLAOUI	Président Directeur Général	-	28/01/2019	AGO Approbation des comptes 2023
SOMED	Administrateur	-	25/06/2019	AGO Approbation des comptes 2024
AXA Assurance Maroc	Administrateur	-	25/06/2019	AGO Approbation des comptes 2024
Rebab	Administrateur	-	25/06/2019	AGO Approbation des comptes 2024
Somed Développement	Administrateur	-	28/01/2019	AGO Approbation des comptes 2022
Bouchra BENZEKRI	Administrateur	Oui	25/03/2020	AGO Approbation des comptes 2025
Ismail AKALAY	Administrateur	Oui	25/03/2020	AGO Approbation des comptes 2025

#### Administrateurs indépendants :

Conformément aux dispositions de l'article 41 Bis et l'article 106 Bis de la loi 20-19 modifiant et complétant la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, le Conseil d'Administration a nommé deux administrateurs indépendants.

### COMITES RATTACHES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour renforcer la gouvernance au sein de ZELLIDJA, le Conseil d'Administration a institué un Comité des Risques et des Comptes dont les principales missions et attributions sont les suivantes :

- Rendre un avis sur les comptes et le contrôle interne
- Suivre les risques
- Valider le plan d'audit et les actions mises en place suite aux conclusions à l'issue des différentes missions menées

Le Conseil d'Administration a désigné Mme Bouchra BENZEKRI (Administrateur indépendant répondant aux critères de qualifications de l'article 41 Bis), Présidente du comité et Mme Maria CHRAIBI et M Shabeeb AL DARMAKI en tant que membres.

### REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS :

La rémunération des administrateurs est régie par les règles générales de répartition des jetons de présence propres à ZELLIDJA sur la base du budget annuel voté par l'assemblée générale.

### REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

N/A

### RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES : INFORMATION COMMUNIQUEES AUX ACTIONNAIRES

Toutes les informations qui touchent la société sont communiquées dans les délais réglementaires, à une fréquence trimestrielle, à travers des publications sur support journal, site internet SOMED, bourse, AMMC et aussi en convocation pour l'Assemblée Générale Annuelle.

Le code de déontologie adopté par la société définit les règles déontologiques mises en place pour encadrer le comportement professionnel des personnes qui manipulent les données et informations relatives à la société.

### ACTIONS MISES EN PLACE POUR LA PREVENTION DE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

La Société applique une politique de tolérance zéro à l'égard de tout acte de corruption ou de trafic d'influence.

Comme étant une Société responsable, la Société est consciente du fait que la corruption est un délit grave, et respecte toute les démarches et procédures administratives, refuse et sanctionne tout acte de corruption qui fait dérogation à la loi en vigueur.

## **1.2. Informations environnementales**

N/A, la société ZELLIDJA ne porte pas d'activité en propre en dehors de la gestion de son portefeuille de titres de participations.

## **1.3. Informations sociales**

N/A : la société ZELLIDJA ne porte pas de personnel.

## 9. LISTE DES COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES EN 2020

- Indicateurs 4 TRIM 19
- Publication comptes annuels 2019
- Publication AGO 2020
- Indicateurs 1 TRIM 20
- Indicateurs 2 TRIM 20
- Profit warning au 14/09/2020
- Comptes au 30 06 20
- Indicateurs 3 TRIM 20

### Les liens de publication

<http://www.somed.ma/communications/>